



Hérault

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 08/04/2026

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 02/04/2026

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 29

Présents (27) :

- Edith GUTIERREZ
- Richard RAMBLADO
- Sylvie VINCENT
- Jean-Philip GORGET
- Nathalie LOZZA
- Mathéo GINE
- Emmanuella M'TIMA
- Jean-Yves POUZACHE
- Magali ROUVIER
- Fernand DROUET
- Alain JAFFUEL
- Catherine ESCUDERO
- Jean-Michel DEMAR
- Sophie DIKOFF
- Valérie DI PASQUALE-MAURICE
- Magaly PINELLI
- Amandine BOUSQUET
- David FILIOL
- Yoann MERIGUET
- Mathieu GUILLAUME-BOULEAU
- William ARS
- Patricia BELKADI
- Olivier DELMAS
- Gautier VIDAL
- Magali TOURNIE
- Anne GACHON
- Amélie ZAROUKIAN

Absents représentés (2) :

- Robert MARTY : pouvoir à Magali ROUVIER
- Suzanne LAURENT-GIMENO : pouvoir à Catherine ESCUDERO

Secrétaire :

Magali ROUVIER

DELIBERATION D2026-39 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'en application de l'article L.1612-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « *Le maire ou le président de l'assemblée délibérante présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'une publication et d'un débat à l'assemblée délibérante, dont il est pris acte par une délibération spécifique.* »

D'autre part, l'article R.1612-49-A du CGCT prévoit que le ROB comporte les informations suivantes :
« [...] 1° Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité territoriale portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en particulier en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité territoriale et le groupement dont elle est membre ;

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme,

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité territoriale pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. »

Le débat afférent à la présentation de ce rapport doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Madame le Maire présente le document support au débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2026 (ROB).

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 et de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2026 ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

LE CONSEIL :

**Après avoir entendu les explications de Madame le Maire et en avoir délibéré,
APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.
FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.**

La secrétaire de séance,


Magali ROUVIER



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,


Edith GUTIERREZ